

Ministère de la Transition écologique et solidaire Ministère des Solidarités et de la Santé Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère du Travail Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Ministère des Sports

Paris, le 22 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Risques liés à l'utilisation des caoutchoucs recyclés dans la fabrication des terrains de sports synthétiques :

les ministères concernés saisissent l'Anses

Les ministères de la Transition écologique et solidaire, des Solidarités et de la Santé, de l'Économie et des Finances, du Travail, de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Sports ont conjointement pris la décision de saisir l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur les éventuels risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclé notamment dans les terrains de sports synthétiques.

La valorisation des pneumatiques usagés sous la forme de granulés et matériaux utilisés dans la réalisation des terrains synthétiques est l'un des principaux modes de valorisation "matière" de la filière française de gestion des déchets de pneumatiques. Ces terrains synthétiques soulèvent des interrogations quant à leur impact sur la santé et l'environnement en raison des substances dangereuses potentiellement présentes dans les granulés, en particulier dans le cadre de leur utilisation comme terrains de sport et aires de jeux pour les enfants.

L'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA) a procédé en 2017 à une évaluation préliminaire des risques, pour la santé humaine, liés à l'utilisation de granulés de caoutchouc recyclés dans les gazons synthétiques. Elle a conclu à un faible niveau de préoccupation au vu des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques mesurées dans les granulés qui s'avèrent être sous les limites de concentration règlementaires prévues dans le cadre du règlement européen sur les produits chimiques, dit REACH.

Sur cette base, l'Anses analysera les données et études disponibles sur les principales substances présentes dans ces granulés et matériaux en caoutchouc et sur le niveau de préoccupation qu'elles génèrent en raison de leurs risques intrinsèques, de leur concentration ou des modes d'exposition, afin de pouvoir rendre des conclusions sur les préoccupations sanitaires et environnementales qui pourraient en résulter.

L'Anses étudiera les principales voies d'exposition pour la population et l'environnement (terrains de sport, terrains de jeux pour enfants, litières pour animaux, ...). Le rapport est attendu pour la fin juin.

Contacts presse:

Ministère de la Transition écologique et solidaire : presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé : presse-dgs@sante.gouv.fr

Ministère de l'Économie et des Finances : presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Ministère du Travail : dgt.com@travail.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Ministère des Sports : sec.presse.sports@sports.gouv.fr